

**accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement
de CHF 3'605'000 destiné à financer la rénovation de
l'Ecole de l'Accueil, à Lausanne**

du 18 novembre 2025

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 3'605'000 est accordé au Conseil d'État pour financer la rénovation de l'Ecole de l'Accueil à Lausanne.

² Les parties amiantées du bâtiment : plafonds, parois des cages d'escaliers, façades seront dépolluées sans délai.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti sur 25 ans de façon linéaire.

Art. 3

¹ Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

² Le Conseil d'Etat en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 18 novembre 2025.

Le président du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand
Conseil:

S. Montangero

I. Santucci

Date de publication : 2 décembre 2025

Délai référendaire : 5 février 2026